

ARRÊT DE TRAVAIL *en 2025* dans la **Police Nationale** ?



**Application de 3 JOURS DE CARENCE
+ AMPUTATION DE 10% DE SALAIRE sur
le reste du mois ?**

**Les conséquences de cette mesure dans
la vie réelle si elle était appliquée :**

SITUATION :

Sarah est Policière Adjointe.
Elle est à l'accueil du CPN de Mulhouse.

ARRÊT DE TRAVAIL :

Sarah attrape une pneumopathie sévère.
Son médecin lui prescrit 15 jours d'arrêt
le temps qu'elle puisse se soigner.

ACTUELLEMENT :

1 jour de carence sur salaire net = **- 51€**

PROCHAINEMENT (2025) :

3 jours de carence sur salaire net = **- 153€**

90% de salaire sur les jours en arrêt maladie = **- 61€**

Soit une perte mensuelle nette de - 214€

